

# CONFORAMA : UN RETOUR DE LA PARTICIPATION ?



## La trajectoire des résultats sur 2022 va dans ce sens.

Nous avons en effet **un accord plus favorable que le calcul légal** qui devrait permettre le versement si nos comptes sont certifiés par le commissaire aux comptes tels que projetés par la direction.

Même si **La CGT** accueille toujours favorablement les **avancées profitables aux salariés**, elle ne peut que regretter la manière d'y parvenir construite sur une **politique d'austérité**.

Ce sont donc les salariés qui ont payé cette participation avec les économies faites sur la **masse salariale**, les **augmentations de salaire insuffisantes**, les départs et **absents non remplacés**, les **diminutions du stock** et l'**absence d'investissements** dans les magasins.

La direction ambitionne de finaliser la certification des comptes 2022 pour la fin d'année, et cela permettrait alors **un versement de la participation pour mars 2023 au plus tard**.

D'après les estimations de la direction, **le montant avoisinerait les 500 euros BRUT** en fonction des critères d'éligibilité, mais cela reste à date une estimation.

**La participation est un bonus complémentaire à la rémunération, mais nous savons tous que c'est surtout sur les salaires que la direction doit revoir sa copie !**

**L'avenir de Conforama ne peut se construire qu'avec de meilleurs salaires, et le versement d'une participation construite sur un business efficace et non pas sur une politique d'austérité.**

## CSEC SEPTEMBRE 2022